



Union européenne

Supplément au Journal officiel de l'Union européenne

2, rue Mercier, 2985 Luxembourg, Luxembourg

Fax: +352 29 29 42 670

E-mail: ojs@publications.europa.eu

Informations et formulaires en ligne: <http://simap.europa.eu>

**Avis d'informations
complémentaires, avis
d'informations sur une procédure
incomplète ou avis rectificatif**

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact:

Nom officiel: [Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer](#) Code d'identification national: *(s'il est connu)*

Adresse postale: [Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain](#)

Ville: [Paris](#)

Code postal: [75007](#)

Pays: [France \(FR\)](#)

Point(s) de contact:

Téléphone:

À l'attention de:

E-mail:

Fax:

Adresse(s) internet: *(le cas échéant)*

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: *(URL)* <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse du profil d'acheteur: *(URL)*

Accès électronique à l'information: *(URL)*

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: *(URL)*

I.2) Type d'organisme acheteur:

Pouvoir adjudicateur

Entité adjudicatrice

Section II: Objet du marché

II.1.1) Intitulé attribué au marché:

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse et situées en France métropolitaine continentale.

II.1.2) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions: *(tel qu'indiqué dans l'avis original)*

Le plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020, grâce à une augmentation de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) de la production annuelle d'énergie renouvelable.

Afin de répondre à ces objectifs, le système de soutien au développement de l'électricité produite à partir de biomasse est basé sur un système de tarifs d'achat pour les projets de moins de 500 kWe (méthanisation) et sur un système d'appels d'offres pour les projets de plus de 300 kWe (bois énergie) et de plus de 500 kWe (méthanisation).

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations situées en France métropolitaine continentale utilisant des techniques de combustion (bois énergie) ou de méthanisation, pour une puissance cumulée de 180 MW.

Cette capacité de 180 MW est répartie en deux familles d'installations décrites ci-dessous :

1. Première famille : cogénération à haut rendement bois énergie (150 MW)

Installations de puissance supérieure ou égale à 0,3 MWe et inférieure ou égale à 25 MWe

Puissance appelée : 50 MWe par an pendant trois ans, soit 150 MWe au total.

Sur ces 50 MWe/an, 10 MWe sont réservés à des petits projets de moins de 0,3 MWe.

2. Deuxième famille : méthanisation (30 MW).

Installations de puissance supérieure ou égale à 0,5 MWe et inférieure ou égale à 5 MWe Puissance appelée : 10 MWe par an pendant trois ans, soit 30 MWe au total.

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire <i>(le cas échéant)</i>
Objet principal	09300000	

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure *(tel qu'indiqué dans l'avis original)*

- Ouverte
- Restreinte
- Restreinte accélérée
- Négociée
- Négociée accélérée
- Dialogue compétitif
- Négociée avec publication préalable d'une mise en concurrence
- Négociée sans publication préalable d'un avis de marché
- Négociée avec publication d'un avis de marché
- Négociée sans publication d'un avis de marché
- Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Numéro de référence du dossier: *(tel qu'indiqué dans l'avis original)*

IV.2.2) Référence de l'avis pour les avis envoyés électroniquement:

Avis original envoyé par

- eNotices
- TED eSender

Login: [ENOTICES_ECAS_ndenoyge](#)

Référence de l'avis: [2016-019381](#) année et numéro de document

IV.2.3) Avis auquel se réfère la présente publication:

Numéro de l'avis au JOUE: [2016/S 032-051245](#) du: [16/02/2016](#) (jj/mm/aaaa)

IV.2.4) Date d'envoi de l'avis original:

[12/02/2016](#) (jj/mm/aaaa)

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) L'avis implique:

- Procédure incomplète
- Rectification
- Informations complémentaires

VI.2) Informations sur les procédures de passation incomplètes:

- La procédure de passation a été interrompue
- La procédure de passation a été déclarée infructueuse
- Le marché n'a pas été attribué
- Le marché est susceptible de faire l'objet d'une nouvelle publication

VI.3) Informations à rectifier ou à ajouter:

VI.3.1)

- Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur
- Publication sur le TED non conforme aux informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur
- Les deux

VI.3.2)

- Dans l'avis original
- Dans le dossier d'appel d'offres correspondant
(pour de plus amples informations, veuillez vous référer au dossier d'appel d'offres correspondant)
- Dans les deux
(pour de plus amples informations, veuillez vous référer au dossier d'appel d'offres correspondant)

VI.3.3) Texte à rectifier dans l'avis original

Endroit où se trouve le texte à rectifier:
II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Au lieu de:

Cette capacité de 180 MW est répartie en deux familles d'installations décrites ci-dessous :
1. Première famille: cogénération à haut rendement bois énergie (150 MW).
Installations de puissance supérieure ou égale à 0,3 MWe et inférieure ou égale à 25 MWe.
Puissance appelée: 50 MWe par an pendant trois ans, soit 150 MWe au total.
Sur ces 50 MWe/an, 10 MWe sont réservés à des petits projets de moins de 0,3 MWe.

Lire:

Cette capacité de 180 MW est répartie en deux familles d'installations décrites ci-dessous :
1. Première famille: cogénération à haut rendement bois énergie (150 MW).
Installations de puissance supérieure ou égale à 0,3 MWe et inférieure ou égale à 25 MWe.
Puissance appelée: 50 MWe par an pendant trois ans, soit 150 MWe au total.
Sur ces 50 MWe/an, 10 MWe sont réservés à des petits projets de moins de 3 MWe.

VI.3.4) Dates à rectifier dans l'avis original

Endroit où se trouvent les dates à modifier: Au lieu de:

Lire:

VI.3.5) Adresses et points de contact à rectifier

VI.3.6) Texte à ajouter dans l'avis original

Endroit où se trouve le texte à ajouter:

Texte à ajouter:

VI.4) Autres informations complémentaires:

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

03/08/2017 (jj/mm/aaaa) - ID:2017-107517